

Paroles de l'UDF pour le 9 février 2014

NON au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)

OUI à l'initiative populaire « Financer l'avortement est une affaire privée »

OUI à l'Initiative populaire « Contre l'immigration de masse »

Olten, le 14 décembre 2013

L'assemblée des délégués de l'UDF, réunie à Olten (SO), a décidé des paroles suivantes, pour les objets mis en votation le 9 février 2014 :

NON à l'Arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)

Heiner Studer, a. CN PEV (AG) explique que cet arrêté fédéral doit passer devant le peuple, puisqu'il s'agit d'un changement à niveau constitutionnel. D'après lui, la Suisse a l'une des offres ferroviaires les plus attractives. Sollicité à fond, le réseau atteindrait actuellement ses limites. Afin d'y remédier, le conseil fédéral et le parlement ont décidé d'investir plus dans l'infrastructure ferroviaire. L'argent nécessaire devra venir d'un fonds nourri de différentes sources. Ce fonds concernant le financement et le complément de l'infrastructure (FAIF) sera ancré dans la constitution par l'arrêté fédéral. Le FAIF comprend des projets dans toutes les régions de la Suisse. En plus, les transports publics constituent l'un des moteurs principaux de notre économie qui ne peut être valorisé que par des investissements conséquents, raison pour laquelle le projet a eu un large appui au parlement. Constituer ce fonds sera donc un investissement utile à tous.

Markus Wäfler, ancien CN UDF (ZH) est aussi pour une infrastructure efficace des transports publics. Mais selon lui, les points suivants parlent contre l'arrêté soumis à la votation :

- Le fonds FAIF restreint les décisions parlementaires ainsi que la marge de manoeuvre financière de la confédération d'env. 5 milliards par an, si d'éventuelles mesures d'économies étaient nécessaires.
- Le projet FAIF crée, avec ce fonds alimenté automatiquement et hors tout débat budgétaire, un automatisme dangereux permettant de satisfaire tout désir ferroviaire, régional comme cantonal.
- Les cotisations pour le fonds FAIF ne sont pas soumises au frein à l'endettement! Le fonds FAIF vise mal parce qu'il attribue les ressources financières unilatéralement, à la place de tenir compte d'un concept global de la circulation.
- Le fonds FAIF ne respecte pas les prescriptions de remboursement des avances fédérales faites au fonds FTP (Art. 6), conduit dans le FAIF : le remboursement est prévu par le biais des recettes générales de la confédération, en lieu et place des recettes réglementaires du fonds FAIF.
- Le fonds FAIF manque d'une interdiction d'endettement, comme stipulé au fonds *d'infrastructure du trafic d'agglomération*, ce qui incite le parlement à négliger de fixer des priorités et, par conséquent, de réaliser des projets-rêves.
- Le projet FAIF est un compromis financièrement comme politiquement dangereux et pourri, entre notre gouvernement, suivi du parlement, et l'initiative « *pour les transports publics* » de l'ATE.

Après discussion, l'assemblée des délégués a rejeté ce projet avec 41 non contre 13 oui et 2 abstentions.

OUI à l'initiative populaire « Financer l'avortement est une affaire privée »

Mme Elvira Bader, ancienne conseillère nationale PDC (SO), défend l'initiative: „L'assurance obligatoire doit couvrir tout ce qui sauve la vie. Les assurances-maladie doivent sauver des vies et guérir, pas financer le meurtre. Je ne veux pas être contrainte de devoir cofinancer une chose que ma conscience m'interdit.“ Les avortements ne seraient d'aucune manière une tâche de l'état, et ils n'auraient rien à voir avec la solidarité. Les interruptions de grossesse seraient une affaire personnelle et privée, et pour autant, leur financement doit aussi être une affaire privée. Partout où les avortements coutent quelque chose, il y en aurait aussi moins. Les femmes n'avorteraient pas à la légère, par contre, très facilement elles peuvent y être amenées. En plus, les avortements ne doivent en aucun cas être considérés comme des contraceptifs gratuits. Cette initiative constitue un signe fort pour la protection de la vie.

Mme Bea Heim, conseillère nationale PS (SO), s'exprime contre l'initiative. Elle souligne que le régime des délais en vigueur ainsi que la dépénalisation de l'avortement, avaient été votés en 2002, par 72.2% des voix. Cette réglementation aurait mis au clair les choses, sur la base de la solidarité et de l'autodétermination. Bien que personne ne procéderait à une interruption d'une grossesse de manière irréfléchie, selon Mme Heim cette décision devrait rester individuelle. Elle prétend qu'à niveau européen, nous aurions actuellement le taux le plus bas d'avortements. Avec un conseil médical personnalisé, avec de l'aide financière ainsi qu'avec l'enseignement sexuel prodigué au sein de nos écoles, notre société offrirait actuellement une aide substantielle. Elle reproche à l'initiative que les cas exceptionnels ne soient pas définis. En plus, les économies attendues de cette mesure n'auraient pratiquement aucune influence perceptible sur les primes, car minimes. Finalement, cette initiative minerait unilatéralement le principe de la solidarité, et que le but final de ses auteurs ne serait rien d'autre qu'une interdiction totale de l'avortement, ni plus ni moins.

A la presque-unanimité, avec une seule abstention, les délégués donnent leur OUI convaincu à l'initiative.

OUI à l'Initiative populaire « Contre l'immigration de masse »

Le CN Roland F. Borer, UDC (SO) présente le but de l'initiative: « L'immigration vers notre pays doit pouvoir être contrôlée de nouveau par nous-mêmes. C'est la Suisse qui doit décider en toute autonomie qui a le droit d'immigrer pour combien de temps dans notre pays. » L'immigration sans mesure serait devenue ingérable:

- Depuis 2009, émigrants déduits, plus que 383'000 personnes supplémentaires seraient venues vivre en Suisse, ce qui correspond chaque année à la création d'une ville de la taille de St Gall, ou d'un 'nouveau canton de Neuchâtel', tous les deux ans.
- Par année, cette augmentation exige des zones bâties d'une surface de 4448 champs de football.

L'initiative ne stipulerait ni un arrêt total de l'immigration ni la résiliation d'accords bilatéraux avec l'UE. Elle ne demanderait du conseil fédéral que de renégocier la libre circulation et, par là, la régulation et le contrôle indépendant de l'immigration en Suisse. La démesure actuelle mettrait en péril notre liberté, notre sécurité, notre marché du travail, le paysage, et en finale, notre bien-être. Quant aux accords bilatéraux, selon M. Borer, aucun problème ne se pose, puisque 5 des 6 accords seraient rédigés exclusivement en faveur de l'UE. L'UE n'aurait donc aucun intérêt à laisser tomber ces accords.

Philipp Hadorn, CN PS (SO) explique l'enjeu, vu du point de vue contraire: le succès de l'initiative, ce serait canaliser et limiter l'immigration, établir des limites et des contingents pour les différents corps de métiers (y compris l'établissement de permis); définir les droits de résidence, de regroupement des familles et des droits aux allocations sociales, etc.; cela voudrait dire, résilier la libre circulation, avec tout ce que cela pourrait impliquer pour les accords bilatéraux. L'initiative isolerait la Suisse, un retour à la vieille politique des contingents serait inévitable, remplaçant les mesures d'accompagnement que nous perdrons. Cette initiative s'opposerait à la tradition humanitaire de la Suisse et elle mettrait en danger la libre circulation. En résumé : l'immigration comporte des défis qui ne peuvent être maîtrisés par des contingents. Cette initiative serait une recette toute aussi inefficace que xenophobe. Notre bien-être se baserait sur l'ouverture et l'échange, et un OUI correspondrait à une rupture avec notre tradition, à un auto-goal économique.

Après délibération, les délégués ont donné leur OUI à l'initiative avec 58 voix pour, contre 1 non.

Nous vous remercions de bien vouloir informer vos lecteurs et auditeurs du contenu de ce communiqué. Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à Marc Früh, membre du comité directeur UDF, au 079 673 08 16 ou à Markus Wäfler, ancien conseiller national 079 331 58 79.